

**Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Jeudi 19 mai 2022 à 20 h 30
dans la salle du conseil municipal**

Date de la convocation : 11/05/2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **10**

Absent excusé : 1

Absents représentés : 0

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint
Julie FOUILLADE -	CM
Maurice POUILLE –	CM
Thomas BONNET –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Jérôme PITOT –	CM
Yannick BUCHON –	CM

Absent excusé :

Julien BEC	CM
------------	----

En cours de séance (après le sujet n° 3) : Mr Yannick BUCHON, par une obligation extérieure, quitte la séance et **donne pouvoir** à Monsieur Etienne PORTALIER

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1/ Achat parcelle section du village de Sebeuge
- 2) Attribution des travaux connexes Aménagement foncier – Bilan CAO
- 3) Biens de section : mise à jour des numéros des sections et parcelles
- 4) Maîtrise d'œuvre pour travaux voirie
- 5/ Emprunt travaux assainissement Village de Lacombe
- 6/ Achat matériel
- 7) Projet abri containers au bourg
- 8) Motion trains de nuit

Informations – comptes rendus

Travaux

- Assainissement de Lacombe
- Voirie
- DETR 2022
- Location appartement
- Travaux de l'intérieur de l'église Saint Cirques
- Maison Albisson Course

Planning bureau de vote élections législatives

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du **31 mars 2022**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du **31 mars 2022**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le PV de la séance du **31/03/2022**.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/ Achat parcelle section du village de Sebeuge

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que La CUMA du Puy de Pagros a fait part par courrier du 07/02/2022 de son souhait d'acquérir un terrain jouxtant son bâtiment actuel d'une superficie d'environ 1800m².

Ce terrain est propriété de la section du village de Sebeuge.

Une vente d'un bien sectionnaire requiert l'accord du conseil municipal et le lancement d'une consultation des électeurs de cette section.

Après accord du conseil municipal, une élection doit être organisée en mairie.

La délibération doit comporter : nom de l'acquéreur, références cadastrales, motif du projet, le prix.

L'accord du conseil municipal fait l'objet d'une délibération à laquelle ne peuvent pas participer les ayants-droits et les personnes susceptibles de conflit d'intérêts.

Conseillers qui peuvent participer à cette délibération :

Yannick BUCHON, Etienne PORTALIER, Magalie CASTANIER, Thomas BONNET, Alain ROUX, Daniel MIRAL, soit 6 Conseillers.

Extrait du Code des Collectivités Territoriales :

« Le conseil municipal peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le nombre présent étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur »

Exemple conseil municipal de 11 conseillers : $11/2 = 5.5$, la majorité est de 6.

Aussi, Messieurs POUILLE Maurice, GUY Michel, Jérôme PITOT, Julie FOUILLADE quittent la séance et ne participent pas à cette délibération.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à **6 voix POUR** de lancer une consultation des électeurs de la section de Sebeuge, pour un projet de vente d'une partie de la parcelle ZW 597 – pour une surface d'environ 1800 m² au prix de 0.50 € le m² ; Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la CUMA.

Approbation par l'assemblée municipale : 6 voix Pour - 1 Délibération à prendre

2/ Attribution des travaux connexes de l'Aménagement Foncier – Bilan de la CAO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission communale d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2022 et présente le bilan financier. (Voir le bilan ci-joint)

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale valide le rapport de la commission communale d'appel d'offres présenté et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour - 1 Délibération à prendre

3/Biens de sections – mise à jour des numéros de sections et parcelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'aménagement foncier réalisé sur la commune, de nouvelles sections et de nouveaux numéros de parcelles ont été attribués. Par conséquence, une mise à jour des conventions pluriannuelles signées en 2020 doit être effectuée. Des avenants sont donc à établir.

Une délibération par section (présentant et autorisant les avenants à établir), doit être prise.

Pour chaque section concernée, le conseiller municipal concerné par la section quitte la séance et ne prend pas part à la délibération relative.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale autorise l'établissement de l'ensemble des avenants à établir en raison du changement des n° de parcelles et des n° de sections, suite à l'aménagement foncier et la prise de possession des parcelles par les propriétaires concernés.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour - XXXX Délibérations à prendre

En raison d'une obligation extérieure,

Monsieur BUCHON Yannick doit quitter la séance et donne pouvoir à Etienne PORTALIER pour les sujets suivants de l'ordre du jour

4/Attribution d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie

L'appel d'offre du programme de voirie 2022 (Village de Lacombe et route de Savignac) a été publié. Une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Le CIT propose une mission pour un montant de : 2 291.68€ HT

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale valide la proposition de mission du CIT

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour (dont 1 procuration) - 1 Délibération à prendre

5/ Emprunt pour financer les travaux d'assainissement du village de Lacombe

Les travaux d'assainissement au village de Lacombe sont terminés. Le montant total des travaux correspond au montant du marché.

Pour clôturer le plan de financement, un emprunt de 60 000€ est nécessaire (*pour mémoire au début de ce dossier l'emprunt budgétisé était de 90 000€*).

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour envisager la contractualisation d'un prêt de 60 000 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire sur ce dossier.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour (dont 1 procuration) - 1 Délibération à prendre

6/Achat matériel – Économie d'énergie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait utile de compléter la dotation en vaisselle de la salle d'activités (verres, cuillères , ...)

De plus, face à la hausse de l'énergie et plus particulièrement du coût de l'électricité, il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'économie dans nos logements.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour (dont 1 procuration) - Délibération à prendre si nécessaire

7/Projet abri containers au bourg

Il serait souhaitable d'envisager de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour décider du devenir du réservoir situé au nord du bourg.

Un projet d'abri à containers peut être étudié ou une démolition envisagée.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale sollicite Mr Magenties pour une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier l'aménagement d'un abri à containers ou autre.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour (dont 1 procuration) - 1 Délibération à prendre

8/Motions train de nuit

Deux motions sont proposées pour envisager un train de nuit entre le département de la Lozère vers Paris en passant la ville de Saint-Flour.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale valide la motion proposée par Saint-Flour Communauté.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour (dont 1 procuration) - 1 Délibération à prendre

9/Informations – comptes-rendus :

Monsieur le Maire rend compte des affaires suivantes :

- **Travaux**

- *Assainissement du village de Lacombe*
- *Voirie*
- *DETR : 13 039.00€*
- *Location Appartement : 580 € par mois libre au 1^{er} août 2022*
- *Travaux à l'intérieur de l'église St Cirgues*
- *Maison Albisson Course - réunion commission communale : jeudi 9 juin à 20 h 00*
- *PLUI*
- *Dossier JOURDE*
- *Dossier Terrains Familiaux*

10/ Planning bureau de vote élections législatives

Elections présidentielles du 12 juin et 19 juin 2022

8 h 00 – 10 h 30	MIRAL Daniel + Etienne PORTALIER – ROUX Alain Jusqu'à 9 h Maurice POUILLE
10 h 30 – 13 h 00	FOUILLADE Julie – Thomas BONNET – Etienne PORTALIER
13 h 00 – 15 h 30	GUY Michel – CASTANIER Magalie – Julien BEC
15 h 30 – 18 h 00	Françoise ROYER – Yannick BUCHON – Daniel MIRAL

Le 19 juin : Daniel MIRAL absent la journée

8 h 00 – 10 h 30	GUY Michel - Etienne PORTALIER – Jérôme PITOT
10 h 30 – 13 h 00	FOUILLADE Julie – Thomas BONNET – Julien BEC
13 h 00 – 15 h 30	TALAMANDIER Noel – Yannick BUCHON – ROUX Alain
15 h 30 – 18 h 00	PORTAL André – POUILLE Maurice – Magalie CASTANIER

Fin de la séance : 23 h 30

**La secrétaire de séance,
CASTANIER Magalie**

.....